JURA.CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DU NUMÉRIQUE ET DES SPORTS
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

École primaire de Haute-Sorne
BASSECOURT
COURFAIVRE
GLOVELIER
Rue du Collège 11
CH – 2854
Bassecourt
www.ephs.ch
ep.haute-sorne@edu.jura.ch
Tél. +41 32 426 74 72

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGÉ SANS JUSTIFICATION

(document valable dès la rentrée scolaire du 17.08.26, annule et remplace les versions antérieures)

Art. 92a de l'ordonnance scolaire (OS, RCJU 410.111) :

[1] Chaque élève peut bénéficier de huit jours de congé sans justification par cycle (cycle 1 = 1P-4P / cycle 2 = 5P-8P), dans les limites suivantes :

a) aucun jour ne peut être pris durant la première semaine de l'année scolaire ;

b) dès qu'un jour de classe est concerné, même partiellement, par un congé sans justification, il compte comme un jour complet de congé.

[2] En principe, les congés sont annoncés à la direction au plus tard dix jours avant la période concernée.

[3] Le représentant légal et les élèves pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées.

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève : _____

Classe de : _____ Degré scolaire : _____

Nom et prénom des parents ou du tuteur légal : _____

2. PÉRIODE DE CONGÉ SOUHAITÉE

Date de début : ___ / ___ / _____ Date de fin : ___ / ___ / _____

Nombre total de jours d'absence : _____ jours

Date et signature de l'autorité parentale ou du tuteur légal :

A REMPLIR PAR LA DIRECTION SEULEMENT :

Décision : ☐ Accordé

☐ Refusé **Motif** : _____

Date et signature de la Direction : _____

En cas d'accord, les leçons sont considérées comme justifiées.

Imprimer **Envoyer**